



Éditorial

État d'urgence !

Je rêvais, pour ce dernier numéro de l'année, de pouvoir terminer sur une note optimiste mais l'actualité en a décidé autrement. Nous avons débuté l'année avec l'assassinat des journalistes de Charlie Hebdo, nous la terminons avec le massacre de notre jeunesse par les fous de Daech. Nous partageons la tristesse des familles : comment ne pas imaginer que nos propres enfants auraient pu être parmi les victimes ? Comment expliquer aux plus jeunes ce qui vient de se passer ?

Sur un plan politique, « nous sommes en guerre », a déclaré le Président Hollande. C'est incontestable, cependant j'avais cru comprendre que nous y étions déjà, sinon comment qualifier nos bombardements des territoires du pseudo état « Etat Islamique » en Syrie et en Irak ? Les attentats de Paris sont malheureusement une réponse prévisible à notre engagement face à Daech et nous devons avoir conscience que ce sera le prix à payer. On voit mal, en effet, comment nous pourrions échapper à de nouveaux actes terroristes tellement les services de renseignements européens ont montré leurs limites. Comme l'a déclaré le Chef d'Etat-major de nos armées « la guerre militaire sera peut être gagnée, il sera plus difficile de gagner la paix »

La récente commémoration de l'armistice de la guerre de 14/18 nous a rappelé à quel prix pouvait être notre liberté d'aujourd'hui.

Cependant, la vie doit continuer

Revenons à la vie communale qui, malgré les inquiétudes, doit continuer (c'est plus facile dans nos communes rurales qui peuvent se sentir épargnées par rapport aux métropoles).

La période estivale nous a offert quelques belles manifestations que vous retrouverez en pages intérieures. Cette période propice à la détente et aux activités de plein air s'est prolongée par un début d'automne à l'allure « d'été indien » : tant mieux pour nos factures de chauffage, dommage pour les champignons !

Cet été, nos deux employés communaux ont été très largement occupés par les travaux de voirie un peu partout sur la commune. Le beau temps a permis de boucler l'ambitieux programme 2015 mais il reste encore beaucoup à faire. La nouvelle école avance bien et commence à avoir fière allure. L'ancienne poste, totalement réhabilitée, sera disponible à la location début 2016.

La bonne nouvelle de la reprise du Relais de Sully avec la signature d'un compromis de vente du fonds de commerce nous amène à accélérer les travaux prévus au budget 2015.

L'établissement devrait rouvrir début mars. Un vrai soulagement pour l'équipe municipale.

Il reste sur la table, en priorité, l'épineux dossier de l'Hermet qui emploiera toute notre énergie en 2016. Dans le contexte budgétaire que vous connaissez et l'impossibilité d'envisager de nouveaux emprunts il va falloir inventer un avenir à ces bâtiments. Vous retrouverez ce sujet en pages intérieures.

Les fêtes de fin d'année ne sont plus très loin alors, du fond du cœur, au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite de très bons moments en famille ou entre amis pour oublier un peu la morosité ambiante.

MarcTauleigne



Vincent et François sur le chantier de la nouvelle école

Sommaire

Conseil municipal
Vie de la commune
Vie de la CAPCA
Dossier
Vie associative
Agenda

L'essentiel des décisions

RAPPEL : Affichage du résumé dans les huit jours au tableau officiel devant la mairie. Par ailleurs, l'intégralité des délibérations sont disponibles sur le site de la commune ou en consultation à la mairie.

Séance du 31 juillet 2015

À l'unanimité le conseil vote le transfert à la CAPCA de la compétence « aménagement numérique » et autorisation donnée au maire pour signer la convention.

Accord donné au maire pour la signature de l'emprunt de 301 527.81€ intégrant le nouvel emprunt 100 000 € et les 4 emprunts renégociés pour le budget principal.

Accord pour la renégociation de deux emprunts sur le budget AEP.

Vote à l'unanimité pour le plan de financement et la demande de subvention à la Région, via le CDDRA, pour la réhabilitation de l'ancienne poste.

Délibération pour la prise en charge des frais de scolarité, demandé par la commune de Privas, pour les enfants Siaud.

Débat et vote : 6 pour, 3 contre et 2 abstentions

Vote à l'unanimité pour le recrutement d'un emploi aidé en CUI/CAE de 24 heures, pris en charge à 90% par l'État. Cet emploi permettra, entre autres, de renforcer le secrétariat.

Délibération pour recruter Madame Gonin sur ce type d'emploi : 5 contre, 4 abstentions et 2 pour : un appel à candidature sera lancé via Pôle Emploi.

Vote à l'unanimité pour l'achat, pour un montant de 700 €, de la parcelle AB 93, permettant, à terme, de désenclaver le quartier de La Bourgeat.

Le Conseil à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à consulter les entreprises pour les travaux de mise en conformité du Relais de Sully ainsi qu'à déposer les demandes de subventions correspondantes.

Le Conseil adopte à l'unanimité les tarifs de location du cha-piteau et remet au-delà du 1er janvier, le vote de ceux concernant les autres équipements (tables, chaises & bancs).

Vote à l'unanimité pour l'octroi d'une subvention de 100 € à l'association sportive du collège de l'Eyrieux.

Soutien à l'unanimité à la motion de l'AMF qui demande une révision de la baisse de la DGF.

À l'unanimité le conseil municipal décide la sortie de la commune de Gluiras du SIER de Saint-Pierreville.

Séance extraordinaire du 09 octobre 2015

Adoption du Rapport de la CLECT fixant définitivement l'allocation de compensation versée par la CAPCA pour les années à venir.

Séance extraordinaire du 21 octobre 2015

Décision unanime de confier au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la mise en conformité du captage « Les Écluses ».

Séance du 02 octobre 2015

Adoption des nouveaux tarifs de la cantine et de la garderie.
Adoption du financement du projet « Petites Cartes Postales Sonores » (Projet subventionné par le PNR) présenté par l'école.

Vote : Contre : 0, abstention : 1, pour : 10

Vote des subventions au Comité des Fêtes : 500 € pour le Festival et 500 € pour les Castagnades en association avec St Pierreville.

Le conseil autorise la validation de l'agenda d'accessibilité : pour la SDF, l'école, et le Temple.

Délibération pour accepter la reprise de la part des emprunts de l'ex communauté de commune des Châtaigniers (remboursement de capital et intérêts financiers) revenant à la commune de Gluiras (31.61% équivalent à 254 000 €).

Autorisation donnée au maire pour signer la convention maîtrise d'ouvrage avec le SDE07 pour la réfection de l'éclairage public et de l'alimentation du traitement UV de l'eau distribuée au hameau de Plos. De même pour la convention avec le SDE07 pour la valorisation des certificats d'économies d'énergies issus d'opérations réalisées sur le patrimoine communal.

Accord unanime pour la proposition d'achat de la parcelle F513 et d'une partie de la parcelle F514 émanant de Monsieur et Madame THÖNI sur Giffon.

Accord unanime pour la proposition de rachat de parcelles agricoles, sur le haut de la commune, par Monsieur et Madame RIOUFOL à 1 000 € l'hectare.

Le conseil décide de signer la convention avec 30 millions d'amis pour solutionner le problème des chats errants.

Vote : contre : 3, abstention : 0, pour : 8

Rejet de la demande de subvention de l'Association de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique :

Vote : contre 10, abstention : 1, pour : 0

Le conseil municipal attribue une subvention de 100 € au Foyer Socio Educatif du Collège de l'Eyrieux :

Vote : contre : 0, abstention : 3, pour : 8

Le conseil municipal attribue une subvention de 75 € à l'Association Sports et Détente.

Vote : contre : 1, abstention : 2, pour : 8

Autorisation de non-préemption sur la vente de Monsieur VALLETTE (à la Coste) à Monsieur et Madame PONCET :

Vote : contre : 0, abstention : 0, pour : 11

Adoption de la décision modificative n°1 sur le Budget principal.

Georgette reviens vite !

Une affectueuse pensée pour Georgette Armand, notre première adjointe, qui se remet doucement d'un souci de santé.

Ferdinand Durand Maire-adjoint honoraire

Un bref rappel historique pour ceux qui sont nouveaux dans notre commune. Conseiller municipal de Paul SERRE de 1971 à 1977, Ferdinand accompagnera Alain RISSON, nouveau maire en 1977, pendant 4 de ses 5 mandats c'est-à-dire jusqu'en 2001. Il effectuera trois mandats comme maire-adjoint entre 1977 et 1995. En charge des travaux, chacun a pu apprécier son dévouement et son application à suivre les affaires de la commune. Le réseau d'eau, entre autres, n'avait plus aucun secret pour lui. On trouve même dans les archives communales des plans faits de sa main à une époque où les logiciels informatiques n'existaient pas encore pour tracer les plans de recollement des réseaux.



Près de 70 personnes étaient présentes, dont pas mal d'anciens élus ainsi que les élus actuels. Le maire a profité de cette cérémonie pour remercier tous ceux qui sont passés aux responsabilités et qui savent ce que représente cet investissement dans la vie communale. Reprenons une partie de son discours :

**'Aujourd'hui
Cher Ferdinand,
c'est de toi
dont il s'agit'**

«...tous ces élus ont fait un superbe travail et il suffit de se retrouver à leur place pour mieux en mesurer l'étendue. A ce propos, ma fonction m'oblige à parler d'un des absents d'aujourd'hui dont tu as, Ferdinand, partagé 4 mandats. Je me dois de saluer son travail évident et indiscutable auquel tu as contribué.

Nous t'avons laissé libre des invitations et tu n'as pas souhaité sa présence, je respecte ta décision même si je ne la partage pas forcément : chacun de nous est libre de ses initiatives et nous ne référons pas l'histoire et surtout ce n'est pas le jour ». Aujourd'hui, **Cher Ferdinand, c'est de toi dont il s'agit**, c'est avec du respect et beaucoup d'émotion que je te remets, au nom du Préfet et donc **au nom de la République**, cette médaille. Je te remercie, au nom des Gluirassous, pour ton action et ton engagement au service de la collectivité. *Merci Ferdinand* »

Tout le monde s'est ensuite retrouvé pour partager le vin d'honneur offert par le récipiendaire.

Cuisine Régionale à base de produits frais du terroir
Gibiers - poissons selon saison

Sabarot

Tél. 04 75 66 60 08 - Fax : 04 75 66 62 24
charles-andre.sabarot@orange.fr
Saint pierreville 07190

GOURBY
MATÉRIAUX

Nos horaires
du Lundi au Vendredi :
7h-12h / 13h30-19h
Samedi : 8h-12h

Négociant en matériaux de construction
Vente aux particuliers et aux entreprises

Quartier Les Bruas - 07360 LES OLLIÈRES sur EYRIEUX
tél : 04 75 66 20 74 - fax : 04 75 66 31 54
thierry.courby0652@orange.fr

M.B.T.P.
Montagut Bâtiment Travaux Publics

MAÇONNERIE - RESTAURATION - GENIE CIVIL
TRAVAUX PUBLICS - CANALISATIONS - VRD - SCIAGES

« L'annexe » 07190 ST SAUVEUR DE MONTAGUT
Tél. : 04-75-65-48-63 Fax : 04-75-65-40-05
Email : mbtp.montagut@wanadoo.fr

**CHATEAU
BROWN**

PESSAC-LÉOGNAN

www.chateau-brown.com

Travaux et Voirie

AEP : Réservoir Principal de Charrier et Captage Flacheyre

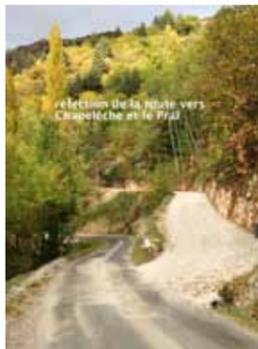
L'installation UV permanente est enfin opérationnelle, il nous garantit une eau impeccable en toutes circonstances. D'autre part, Patrick Moulin a, par un enrochement, repris le glissement de terrain (suite aux dégâts d'orages) qui menaçait nos installations au captage de La Flacheyre. Il a aussi refait les regards en sortie de captage suite aux préconisations du schéma directeur.

Réhabilitation de l'ancienne poste : bientôt achevée

L'isolation est terminée, la plomberie bien avancée, l'électricité en cours d'installation. Début janvier, peintures, carrelages et faïences viendront parachever le travail. Réception des travaux fin janvier et mise en location prévue pour le 1er février pour une grande famille (nous avons déjà une demande).

Nouvelle école : Vincent appose sa signature !

Si vous passez devant la nouvelle école, vous pourrez constater l'avancement des travaux et admirer le travail de Vincent Courthial notre employé communal qui n'oublie pas qu'il fut un excellent maçon. Aidé par Antoine et François Besson (votre adjoint toujours disponible) il a monté de magnifiques murs en pierres qui inscrivent parfaitement le bâtiment dans le paysage. Bravo !



Réception du bâtiment définitivement fixée au 05 février, les enfants intégreront les lieux après les vacances d'hiver soit le lundi 29 février.

Voirie : 130 000 € de travaux

De Tisonèche à Chalan en passant par Geyx, le rebouchage des trous par les goudronneurs Ardéchois permettra de maintenir notre réseau en état. Quelques sections, « irrécupérables » ont été reprises totalement. La route vers Le Pral et Chapelèche représente avec celle du Grand Chemin le plus gros investissement. Elles en avaient besoin !

Je conçois que chacun ne voit que « devant sa porte » mais le budget n'est pas extensible et il reste tellement à faire.

Au passage je tiens à saluer quelques administrés qui pour, accélérer la prise en compte de leur route (non classée prioritaire) ont participé au financement.

Ainsi aux Écluses, le goudronnage d'une partie de l'accès aux nouvelles maisons a été supporté pour 2/3 par les intéressés. De même pour une part des travaux vers Leygua.

Un exemple à suivre ! Et que dire de ceux qui ont autorisé gracieusement que l'on empiète sur leur terrain pour l'élargissement de la route du Pral, de Plos et de Marjanoux.

Merci aussi à la famille Aurenche qui nous a autorisés à puiser largement, dans son terrain de La Chastelle, les blocs indispensables à la réalisation des enrochements.

Salle polyvalente : elle passe en gestion communale

Cérémonie du 11 novembre

Plus d'une trentaine de personnes présentes pour cette cérémonie d'hommage aux morts pour la patrie. Le conseil municipal était très largement représenté. Après lecture du message du secrétaire d'État aux Anciens Combattants le maire a pu livrer le travail de Monique et Pierre SIMONOT, habitants de la commune, passionnés d'histoire, qui ont, cette année encore poursuivi leurs recherches sur les Gluirassous tombés en 1915.

Une composition florale a été déposée au pied du monument aux morts par deux enfants du village.

La cérémonie s'est achevée au son de la Marseillaise. Pour le verre de l'amitié tout le monde a pu se retrouver, sur la place autour de la fontaine, et profiter de cette belle journée d'automne.



Comme vous le savez certainement, par délibération du 29 mai 2015, le conseil municipal n'a pas renouvelé la convention qui confiait la gestion de la salle des fêtes (plus exactement salle polyvalente) au comité des fêtes (CDF). Cette salle sera donc, à compter du 1er janvier 2016, gérée par la mairie. On revient là à un mode de fonctionnement qui prévaut dans toutes les communes voisines. Cela a provoqué un litige avec le comité des fêtes. Vous avez été destinataires du dernier Vivre à Gluiras traitant largement de ce sujet. Il comporte des mensonges, ce qui m'oblige à apporter quelques informations complémentaires.

Une décision légale et fondée

La délibération du conseil municipal est parfaitement légale, comme l'a confirmé le contrôle de légalité de la préfecture. Sur le bien-fondé de cette décision vous vous ferez votre propre opinion mais, pour le conseil municipal elle est pertinente et légitime. Sans vouloir contester la qualité du travail du comité des fêtes et son investissement, cela ne le rend pas pour autant propriétaire à vie de ce lieu public.

Divergence sur le matériel

Le point d'achoppement porte surtout sur le devenir du matériel équipant cette salle. Vous avez lu l'évaluation du trésorier du CDF, par ailleurs maire signataire de la convention le 5 janvier 2004, 45 000 € qui sont devenus 51 000 € aujourd'hui. Une rencontre, le 11 novembre, n'a pas pu déboucher sur un quelconque compromis puisque l'inventaire des matériels apparaissant dans cette évaluation de 51 000 € concerne, pour partie, des éléments qui ont été manifestement payés sur le budget communal. C'est la raison pour laquelle ils apparaissent d'ailleurs clairement dans l'article 2 de la convention. Il s'agit en particulier de l'équipement de la cuisine et du bar ainsi que des tables rectangulaires, bancs et chaises.

Il est incontestable que certains matériels sont propriété du CDF, mais afin d'évaluer le prix, encore faut-il avoir un inventaire sincère et les factures correspondantes. Par ailleurs on peut aussi considérer que c'est grâce aux recettes générées par l'utilisation gratuite de la salle que ces acquisitions ont été faites.

Les avocats pour arbitrer

Devant cette impossibilité de compromis, le CDF a mandaté un avocat pour défendre ses intérêts, ce qui est légitime. Pour défendre les intérêts de la commune (donc les vôtres) j'en ai aussi mandaté un ce qui est tout aussi légitime. Espérons qu'un arbitrage amiable sortira de l'analyse de ces spécialistes du droit public.

Pour l'instant si les menaces de vider totalement la salle semblent s'atténuer un peu, l'avocat du CDF termine malgré tout son premier courrier envoyé en mairie par une injonction : si nous refusons de payer les 23 500€ demandés par le CDF « le réveillon organisé par l'association Anim'Gluiras ne pourra avoir lieu et sa demande sera rejetée par le comité des fêtes ».

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Croyez bien que j'aurais aimé vous épargner ces jérémiades mais pour cela il aurait fallu que j'accepte de payer, sans discuter, 23 500 € pour des matériels que vous avez, pour certains d'entre eux, déjà payés. Espérons que la période des fêtes aidant, le bon sens l'emportera. En tous les cas on voit bien qu'un arbitrage extérieur était incontournable.

SARL VIALLET
Mobile : 06.80.85.14.97
Tél : 04.75.65.48.28
07190 Gluiras
Magny
-Maçonnerie Générale (neuf & rénovation)
-Couverture & Charpente
-Doublage
Email : entrepriseviallet07@aliceadsl.fr

MENUISERIE GÉNÉRALISTE
S.A.R.L.
HAVOND Mickaël
GENTON Ludovic
06 99 01 48 95 M. Havond
06 31 38 78 23 L. Genton
Plos - 07190 GLUIRAS - 04 75 29 28 82
sarlhavondgenton@aol.com



École

L'école,
un élément essentiel
pour la vie communale

Que serait notre village sans son école ?

L'aménagement du nouveau bâtiment qui sera livré le 05 février 2016 a convaincu les quelques sceptiques que notre premier souci était bien le maintien de l'école. Cela dit il faut saluer la **politique de logements communaux** qui permet d'accueillir les indispensables familles si rares parmi notre population vieillissante. Nous avons repris cette politique et l'avons même améliorée, puisque nous avons créé deux nouveaux logements avec les deux maisons sur la place (maison Mercier et ancienne poste).

**'Investir
dans l'éducation de nos enfants
restera toujours
un bon investissement'**

Avoir une école, c'est un vrai choix stratégique qui a un coût que chacun doit bien mesurer.

L'école coûte plus cher à la commune qu'à l'État car au-delà de l'entretien du bâtiment, des services périscolaires doivent être mis en place.

La commune a en charge : une ATSEM (aide maternelle) quasi à plein temps, Anne FELIX et Géraldine COURTHIAL qui assurent aussi les TAP 3h/semaine, une responsable de la garderie. La garderie fonctionne à la carte suivant le besoin des parents, de 7h30 à 9h, de 12h à 13h30 et de 16h30 à 18h.

Géraldine assure aussi les TAP 3h/semaine, soit environ un quart temps.

A cela il faut ajouter une cantine sous la responsabilité de Véronique Garnier qui accueille jusqu'à une dizaine d'enfants selon les jours (représente environ un mi-temps).

Avec les fournitures, les photocopies, les sorties scolaires et les frais fixes : électricité, entretien et chauffage du bâtiment, nous arrivons à près de 40 000 €/an. Pour 17 enfants (bientôt 19) nous sommes à un coût de plus de 2 000 €/enfant.

Nous devons être fiers de ce choix de société : investir dans l'éducation de nos enfants restera toujours un bon investissement.

Bibliothèque Municipale

Installée Salle Apollinaire,
jeudi 14h30/17h30 et samedi 9h/12h

et activités périscolaires

Les TAP
(Temps d'Activités Périscolaires)
du nouveau cette
année

De nouveaux intervenants bénévoles se sont impliqués cette année pour apporter leur aide à ce temps périscolaire.

Grand merci à eux et espérons que cela donnera des idées à d'autres (n'hésitez pas à contacter la mairie). Avant les vacances de Toussaint, c'est Marinette OLLIER qui a, chaque vendredi, à la bibliothèque, fait découvrir quelques belles histoires aux enfants (séparés en deux tranches d'âge).

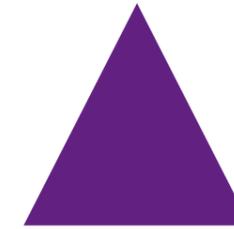
Une manière pour que le jeune public s'approprie ce lieu.

De Toussaint à Noël ce sont Martine et Yves De Saedeleer qui interviennent tous les mardis.

Martine travaille avec les plus petits, à l'illustration de contes qu'elle fait d'abord découvrir aux enfants.

Yves propose aux plus grands des réalisations libres ou à partir de plans avec un nouveau jeu de construction : K'NEX. Ce jeu se rapproche plus du Mécano que du Légo. Le principe des K'nex repose sur des connecteurs (offrant des angles différents) et des tiges de plastique semi-rigides (différentes longueurs) qui s'emboîtent les uns dans les autres pour former facilement des constructions.

Les enfants sont emballés et le Père Noël a vu une recrudescence de commandes de K'nex.



Petites cartes
postales
sonores :
un beau projet !



Ce projet se décline à la fois sur le temps scolaire et sur les TAP. Il a été monté par Marlène Desmaisons, la professeure des écoles, et Margherita Caron, intervenante extérieure prise en charge par Le Parc Naturel des Monts d'Ardèche.

Le projet est aussi soutenu par la Mairie, par le Sou des écoles et par un généreux mécène.

Ces petites cartes postales sonores consistent à illustrer notre patrimoine à travers des portraits d'une personne mais aussi d'un lieu, d'un événement ou d'un voyage.

Leur réalisation permet d'initier les enfants à la prise de son, à regarder et écouter le monde qui les entoure pour s'approprier leur patrimoine.

La première carte postale concernait la récolte des châtaignes, la seconde a mis Vincent à l'honneur dans la réalisation d'un mur en pierres sèches, la star de nos paysages.

Une prochaine traitera du Gluiras d'après guerre.



Interview de Nicole Lextraît sur la récolte des châtaignes

La Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a rendu son verdict

Les Allocations de Compensation (AC) perçues en 2014 et prévues pour les années suivantes sont arrêtées. Les charges que nous récupérons, compte tenu des compétences de l'ex CC des Châtaigniers non reprises par la CAPCA, sont confirmées à 134 881€, en y retranchant les 67 786 € de fiscalité ménage (Taxe d'Habitation, Taxe Foncier Bâti, TFNB) perçus en plus par la commune du fait de notre passage à la CAPCA. Au final, notre AC définitive est établie à 67 095 €. Par ailleurs, le remboursement du « trop perçu » pour 2014 à savoir 67 786€, un moment évoqué dans les multiples réunions de la CLECT, n'a pas été retenu, une bonne nouvelle pour nous !

Finalement, tous les conseils municipaux ont validé ce protocole de même que le conseil communautaire qui a approuvé à l'unanimité le rapport de la CLECT. Ce vote signe la fin d'un épisode long et douloureux pour notre jeune Communauté d'Agglomération et le retour à un climat plus serein.

Entrée de la Communauté de Communes Pays de Vernoux dans la CAPCA

Cette proposition du Préfet dans son Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) était en débat au conseil communautaire du 25 novembre à La Voulte. Ce serait 3 327 habitants pour 7 communes supplémentaires intégrés dans la CAPCA. Un débat soutenu a permis de dégager quelques points d'accord ne serait-ce que sur la précipitation et le manque de concertation regretté par tous les conseillers. Des divergences sont apparues quand à la pertinence de la fusion du Pays de Vernoux avec la CAPCA. Finalement l'avis de la CAPCA, entre constats et regrets, mais favorable à cette fusion, a été voté par 31 voix pour, 24 contre et 4 abstentions.

La CAPCA a lancé l'élaboration de son Plan Local de l'Habitat (PLH)

Il doit définir une politique de l'habitat pour le territoire qui soit en accord avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Une réunion à Gluiras avec les 6 communes voisines a permis de poser un diagnostic de l'habitat pour nos communes. Notre PLU devra être en accord avec ce PLH. Cela dit l'impact du PLH de la communauté d'Agglomération sera très modeste sur notre petite commune. La réflexion a permis de constater que toutes les communes ont la même problématique : le maintien d'une école dans nos petits villages passe par une offre de logements conséquente avec des loyers suffisamment modérés pour compenser l'éloignement des zones économiques.

L'office de tourisme de la CAPCA se met en place

Sous forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), il sera officiel et opérationnel à compter du 1er janvier 2016. Votre maire fait partie des 10 membres issus du conseil communautaire de la CAPCA qui siègeront au Comité de Direction. Le tourisme étant une activité importante pour notre commune il m'a semblé judicieux d'accepter cette mission.



Décès

Ils nous ont quittés

Suzanne Ranc
La Fargatte
Décédée à l'âge de 89 ans.

Chantal André
(maman de Valentin Armand de La Marette) avait 45 ans.

Robert Chabal qui habitait au village nous a quittés à 85 ans.

GA ANTHONY MOINS
Les Goudronneurs Ardéchois
Accès et abords de villas - Voiries communales
Parkings - Constructions routières...
07360 St Michel de Chabrilanoux
06 67 17 28 15
www.goudronneurs-ardechois.fr

FRECH'
BLONDE
FRECHET BOISSONS
EURL EPIC
Quartier voyes 07360 Les Ollières sur Eyrieux
Tel : 04 75 66 07 07 / Port : 06 08 93 66 91

MAROQUINIER RESPONSABLE & DURABLE
www.sis-fr.com
(+33) 3 81 43 23 11

PLOMBERIE
Sylvette Ranc
645, route de Charenzol
07190 Saint-Sauveur-de-Montagut
Tél. 04 75 65 44 67

DOSSIER :

La situation immobilière de la commune

Ce dossier résume ce qui a été présenté lors de la réunion publique. Fixons les idées par un rappel de quelques chiffres clés relatifs au futur Budget 2016 : **353 500 €** de recettes en moins (recettes exceptionnelles en 2015). En supposant que les charges n'évoluent pas et que l'exécution du budget 2015 ne laisse pas de solde négatif (ce qui pourrait arriver si des subventions espérées n'étaient pas obtenues), il ne dégagera plus que **150 000 €** d'excédent à reporter au budget d'investissement. Une fois remboursé le capital de la dette pour 2016 (**138 000 €**), il ne restera plus que **12 000 €** en capacité réelle d'investissement. L'équation est simple à poser mais un peu moins à résoudre : comment développer des projets sans recours à l'emprunt ?

Un patrimoine à valoriser malgré tout

Des projets sont indispensables pour La maison SERRE, la future ancienne ÉCOLE et l'HERMET car notre commune n'a pas les moyens de conserver des bâtiments vides, qui plus est lorsqu'ils ont déjà coûté très cher à la collectivité. Cela doit se faire tout en maintenant un investissement minimal dans notre voirie.

Nos contraintes : **Aucun recours à l'emprunt n'étant possible puisque nous avons atteint les limites de notre capacité de remboursement (voir ci-dessus)**, seul le patrimoine immobilier existant, par des ventes, pourra dégager une marge de manœuvre permettant d'investir. Des choix seront alors à faire : quels projets prioriser et quelles ventes envisager ?



La maison SERRE :

mitoyenne du Relais de Sully, elle doit être conservée pour au moins deux raisons : sa situation sur la place du village et la capacité de développement qu'elle offre pour le Relais de Sully. En tout état de cause elle ne deviendra pas un pôle scientifique : ce type de projet concevable (on est en droit de s'interroger), pour une communauté de communes ou d'agglomération ne peut pas être supporté par une petite commune comme la nôtre. D'autant que la diminution drastique des dotations de l'État ne porte pas vers les dépenses pharaoniques.

L'école actuelle :

libérée en février 2016 serait facile à vendre d'autant que nous avons l'accord de principe de Laurent Chabal (merci à lui), pour l'achat du terrain nécessaire au désenclavement de ce bâtiment. Cependant il peut aussi faire l'objet de reconversions envisageables par la commune. Pas de réels soucis pour l'instant d'autant que nous avons déjà quelques pistes.

L'Hermet :

c'est le boulet que notre commune traîne depuis trop longtemps. Si rien n'était fait durant ce mandat **ce serait un échec pour l'équipe municipale !** Le projet initial de hameau d'artistes et d'accueil d'artisans d'art n'ayant pas abouti il faut envisager une réorientation. Un appel a été lancé en direction des services économiques du Département et de la CAPCA qui s'engagent à le proposer aux éventuels porteurs de projets qui pourraient être intéressés par ce site. Un intéressant projet de centre de formation et de commercialisation autour des plantes médicinales est en cours d'élaboration, il pourrait être soumis au conseil municipal en février. Parallèlement une mise en vente va quand même être envisagée afin d'avoir plusieurs « fers au feu ». Pendant ce temps les procédures de garantie décennale ont été lancées afin de réparer les divers dégâts apparus dans ces bâtiments désespérément vides depuis 9 ans. Pour couronner le tout, une des deux pompes à chaleur assurant le chauffage est à remplacer (6 000 €).

Quoiqu'il en soit, des décisions seront prises lors du débat d'orientation budgétaire en février en vue de la préparation du budget 2016.

29^{ème} Festival International d'Arts

Superbement organisé par le comité des fêtes du 30 octobre au 1er Novembre, le festival nous a proposé une belle palette artistique. Dès le vendredi soir nous avons pu apprécier Barbara Deschamps auteur compositeur interprète de grande qualité. Le samedi spectacle pour les enfants l'après-midi et soirée irlandaise avec Les Mandrinots. Dimanche, marché des producteurs sur la place, randonnée avec les Légrémis, « animations surprises » par la Compagnie des Chimères. Conférence sur l'abeille noire des Cévennes, il y en avait pour tous les goûts. Bien évidemment durant ces trois jours les œuvres des six exposants étaient offertes à la curiosité des visiteurs. Le jury du festival a attribué la châtaigne d'or à Barbara Deschamps et la châtaigne d'argent à Guy Chambon pour l'ensemble de son œuvre (lire par ailleurs). Un grand bravo à tous les bénévoles et rendez-vous en 2016 pour la trentième édition.



Le marché des producteurs

Comité des fêtes



Les Mandrinots

Il s'en passe des choses à Gluiras

Journées du patrimoine :

Les 19 et 20 septembre, comme de nombreuses communes du territoire, nous avons pu, grâce à l'association les Légrémis proposer une découverte de notre patrimoine. Après la conférence de Gérard Hoffbeck sur le thème des fours à pain les visiteurs ont pu découvrir, en fonctionnement, divers fours dans les hameaux proches du village.



Nouveau bureau pour « les Légrémis »

Samedi 14 novembre 2015, les membres de l'association de randonneurs « les Légrémis » se sont rassemblés en assemblée générale extraordinaire afin de découvrir les résultats de l'enquête menée à propos de l'avenir de leur association et d'élire un nouveau conseil d'administration, l'ancien étant arrivé au terme de son mandat. Quarante-quatre personnes ont répondu à l'enquête qui portait principalement sur les activités menées par l'association et l'engagement que chacun était prêt à consentir. Les Légrémis mènent de multiples activités qui mobilisent de nombreux bénévoles : les randos mensuelles, la Ronde des Fours, le Trail des Châtaigniers, la nuit des étoiles, la journée du patrimoine, pour terminer l'année par la balade des farasses. L'enquête laisse apparaître le désir de tous les adhérents : que leur association reste cette association dynamique, sympathique et pleine de projets pour son village et sa région. Le nouveau conseil composé de 12 membres sera pour les 3 ans à venir : co-présidents : Marcelle MICHELE et Pierre COMBETTE, vice-président : Ali-Patrick LOUAHALA, co-secrétaires : Corinne MOOK et Isabelle RICHARD, co-trésorières : Régine CHAREYRE et Joëlle DESPAX, membres : Béatrice CHANTRY, Patrice FORGET, Elisabeth TERRAS, Jean-Pierre VERGNE, Chantal VERNET.

Le maire présent en tant qu'adhérent, a pu dire quelques mots et féliciter tous les bénévoles qui s'investissent dans les manifestations. Il a chaleureusement remercié, pour tout le travail accompli, les membres du bureau qui ont souhaité prendre un peu de recul. Enfin il a confirmé l'engagement sans total de l'équipe municipale auprès du nouveau bureau.

Fête de la châtaigne :

Dimanche 15 Novembre, « l'espeyade » pour fêter dignement ce fruit de saison (même si la récolte de cette année est catastrophique) était proposée par l'association AJAFE07 (au profit d'une action humanitaire au Burkina Faso). Une salle comble pour déguster un excellent repas servi dans la bonne humeur.



Voitures anciennes :

Le 02 août, à l'initiative du comité des fêtes, exposition sur le parking de la salle polyvalente.

Fête des moissons, succès confirmé.

Le dimanche 16 août : la désormais traditionnelle fête des moissons a confirmé son succès des années précédentes. Une organisation sans faille, de belles démonstrations du travail à l'ancienne par une équipe toujours aussi efficace et soudée autour de Joël Viallet. Nouveauté cette année : un four à pain en fonctionnement sur le site. Bravo et merci à tous !



Nuit des étoiles :

Le vendredi 07 août, toujours très prisée, cette sortie nocturne organisée par l'association « les Légrémis » a été précédée par un brillant exposé de Pierre-Jean Riou sur le système solaire. Ensuite, le groupe a pris le chemin du rocher de St Jean où un pique-nique était prévu en attendant de pouvoir observer les étoiles et Saturne.

Concert

de La Chapelle :

Vendredi 14 août, Maghi et Antoine Leenen ont accueilli les amateurs de musique classique pour un superbe concert de Sergèï KISELEV, au piano, qui a interprété Beethoven et Chopin.

Soirée Barbecue d'Anim'Gluiras :

Samedi 12 septembre, malgré la pluie qui a empêché de profiter de l'extérieur, une sympathique soirée avec une bonne animation musicale.



Soirée choucroute :

Samedi 18 octobre, le CCAS proposait sa traditionnelle soirée choucroute (peut-être un peu tôt dans la saison). La population a malgré tout encore répondu présent puisque 130 repas ont été servis. Les 1 000 euros de bénéfice viendront financer le Noël des enfants. Bravo à Philippe pour l'animation musicale et merci à tous, participants et organisateurs.

Guy Chambon primé pour l'ensemble de son œuvre

Guy Chambon était présent à deux titres sur ce 29^{ème} festival. D'une part, il avait accompagné Marlène Desmaisons, l'enseignante de l'école du village, dans son travail avec les élèves pour leur traditionnelle exposition dans le cadre du festival. D'autre part, il exposait à titre personnel quelques unes de ses œuvres.

Peut-être n'est-il pas inutile de présenter l'artiste : Guy Chambon, de Chomérac, est retraité de l'Education Nationale, où il était maître formateur en arts plastiques. Il développe une pratique personnelle de la peinture et de la sculpture depuis 1964. Son attachement à Gluiras n'est pas dû au hasard puisque son épouse, Danièle, est originaire du village où la famille Vialatte possède toujours une maison.

Un talent éclectique

Ses œuvres font appel à des techniques très variées (collage d'affiches, huile, acrylique, peinture au sable, caractères d'imprimerie, encres par exemple). Les couleurs, évoquant la Méditerranée, sont traitées de manière vive et brute, avec un recours fréquent au rouge, au bleu et au jaune, à la manière des Fauves. Guy Chambon est aussi le créateur du Sentier des Cinq Sens, à Saint-Christol, qui accueille près de 2 000 visiteurs par an autour du « land art » et de la mise en situation de ses créations plastiques. On comprendra que la récompense octroyée par le jury du 29^{ème} Festival est amplement méritée. Elle a particulièrement touché le récipiendaire qui était très ému lors de la remise de la châtaigne d'argent. Début 2016 Guy reviendra travailler avec nos élèves pour les aider à préparer la décoration de leur nouvelle école. Nous mesurons la chance qu'ont ces enfants de pouvoir bénéficier des conseils et de l'enthousiasme de ce passionné (bénévole) qui honore l'Education Nationale. Au nom de tous les Gluirassous, un énorme merci pour cet engagement.



Les totems de Guy Chambon

En Bref ...

Mairie

Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 11h45.

Tel pour urgences :

06 10 05 04 86

06 31 91 70 08

06 89 88 91 31

Congés de Noël :

Permanence les 28, 29, 30 et 31 décembre.

Agence Postale Communale

lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h15 à 11h45.

Révision

des listes électorales :

Possibilité d'inscription jusqu'au jeudi 31 décembre, la mairie sera ouverte ce jour-là.



Mairie de Gluiras

Tél: 04 75 66 74 30

www.mairie-gluiras.fr

Courriel : mairie-gluiras@wanadoo.fr

Directeur de publication : Marc Tauleigne

Comité de rédaction : municipalité de Gluiras

Crédits photos : Géraldine Courthial, mairie

Graphisme : GRAPHÉOL

Impression : Municipalité de Gluiras

POMPES FUNÈBRES

plus de 25 ans
d'expérience

SARL VALLA

Service complet de funérailles

Transport de corps toutes distances

Travaux sur tombe - Plaque - Gravure

CONTRATS OBSÈQUES

MARBRERIE

Menuiserie Générale - Charpente - Vitrage



Le Moulinon
07190 St Sauveur de Montagut

Tél. 04 75 66 25 70

Tél./Fax 04 75 66 25 87

Agenda

Samedi 19 décembre :

Salle des fêtes, repas de Noël des seniors à partir de 12h. A 16h arbre de Noël des enfants. Spectacle, goûter et venue du Père Noël

Dimanche 20 décembre :

À 17 heures, à la salle des fêtes le comité des fêtes propose « Le jour le plus court » : présentation d'une sélection de court-métrages
Un vin d'honneur clôturera la soirée

Jeudi 31 décembre :

Salle des fêtes, à partir de 20h, soirée réveillon organisée par Anim'Gluiras. Repas festif - Animation musicale par Disco Mobile d'Arnold Mazat. - Prix 30€

Réservation obligatoire :

06.42.35.55.24 (Caroline Fayard) ou 06.17.62.37.58 (Daniel Poncet)

Samedi 16 janvier :

Salle des fêtes à 17h, Vœux du Conseil Municipal

Vendredi 29 janvier :

Conseil Municipal à 20h

Samedi 13 février :

Salle des fêtes à 20h30. Le CCAS propose une Soirée théâtre avec la troupe « les pièces montées » du Teil. Ils joueront pour nous leur spectacle « Crazy TV ». Entrée : adultes 5€, enfants gratuit. Petite restauration sur place (pizza, quiche, sandwich) et buvette à partir de 19h30. Après le spectacle : gaufres, crêpes, boissons...

Samedi 19 mars :

Salle des fêtes à partir de 19h, Anim'Gluiras propose une soirée Raclette (labellisée Suisse !) Prix adultes 15€, enfants 5€

Début avril

(date non communiquée) : le repas des chasseurs.

INFO :

Pour tous ceux qui le souhaitent le bulletin peut être envoyé par mail, cela fera des économies de papier et d'affranchissement.

Merci d'en informer la mairie.

ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL

EN CAS D'APPARITION BRUTALE DE L'UN DE CES TROIS SIGNES:

- une déformation de la bouche
- une faiblesse d'un côté du corps, bras ou jambe
- des troubles de la parole

APPELEZ IMMÉDIATEMENT LE SAMU 15

A.V.C. AGIR VITE C'EST IMPORTANT